

VILLE DE LANGRES



Extrait du Registre des Décisions



LE MAIRE,

DEC-HC-2025-60

Arrêté portant acceptation de la donation de [REDACTED] à la Ville de Langres

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-74 en date 14 octobre 2020 portant délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire lui permettant d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

VU le courrier de donation de [REDACTED], en date du 14 mai 2025 ;

CONSIDERANT que le don proposé consiste en un ensemble de papiers peints historiques, datés entre le XVIIIe et le XIXe siècles ;

CONSIDERANT que ce don contribuera à l'enrichissement des collections patrimoniales des Musées de la Ville de Langres ;

CONSIDERANT que ce don est fait sans condition ni charges,

DECIDE

Article 1^{er} : D'accepter le don offert par [REDACTED] consistant en un ensemble de papiers peints historiques, datés entre le XVIIIe et le XIXe siècles, sans condition ni charge.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sera transmise à Madame la Préfète de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité.

Article 3 : La présente Décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 05/08/2025

Le Maire
Mme Anne CARDINAL



Anne CARDINAL
2025.08.07 06:20:58 +0200
Ref:9245695-13919437-1-D
Signature numérique
la Maire